



Votations du 7 mars 2021

	Interdiction de se dissimuler le visage	Liberté de vote
	Loi sur le-ID	OUI
	Partenariat économique avec l'Indonésie	NON
	Loi sur le commerce et l'industrie	NON
	• Projet principal	NON
	• Projet alternatif	OUI
	• Question subsidiaire	Projet alternatif

Infos: www.pev-be.ch et www.evpev.ch/fr/votations

VOTATION CANTONALE DU 7 MARS

Projet alternatif contre plus de travail le dimanche

Le 7 mars 2021, nous prendrons une décision au sujet d'un changement dans la loi sur le commerce et l'industrie (LCI). Nous avons le choix entre deux variantes: le projet principal et le projet alternatif. Alors que le projet favorisé par le Grand Conseil aimerait augmenter le nombre de dimanches de vente dominicale de deux à quatre par année, le projet alternatif aimerait rester à deux dimanches.

La fraction du PEV a voté unanimement contre le projet principal. Ceci non seulement pour protéger le personnel de vente contre des jours supplémentaires de vente dominicale, mais aussi parce que nous aimerions protéger le dimanche pour qu'il reste comme une « zone de repos et de silence » pour toute la population. En tant que porte-parole du PEV et membre du Grand Conseil, j'ai argumenté ainsi: « Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il est normal de planifier des zones vertes entre les zones industrielles et les zones d'habitation ». Si nous voulons que les gens restent en

bonne santé, il est aussi nécessaire d'avoir des « temps de zones vertes » comme le dimanche en tant que jour de repos. En conséquence, le PEV et le Jeune Parti Evangélique *jpev, ont soutenu activement le référendum contre l'augmentation du nombre de jours de vente dominicale. En l'espace de trois mois, nous avons rassemblé avec l'aide d'autres partis et d'organisations presque le double du nombre de signatures nécessaires.

Réguler les cigarettes électroniques

Grâce à ce succès dans la récolte



Le PEV a soutenu la récolte de signatures pour le projet alternatif.

de signatures, nous pouvons maintenant non seulement voter au sujet du projet principal, mais aussi au sujet du projet alternatif en cas de référendum. Cette procédure veille à ce que la deuxième partie de la révision de la loi – qui pour la fraction du PEV est tout autant importante – ne puisse pas être balayée par une votation référendaire. En effet, les deux variantes, le projet principal et le projet alternatif, prévoient

les mêmes directives de prévention pour les cigarettes électroniques que pour les cigarettes classiques et les autres articles pour fumeurs. Cette modification de la loi sur la prévention du tabagisme remonte à une offensive parlementaire de l'ancien député PEV Ruedi Löffel et a été soutenue par une large majorité du Grand Conseil.

Barbara Streit-Stettler
députée, Berne

PEV DU CANTON DE BERNE

Démission de la députée Christine Schnegg

Après 15 ans d'engagement, la députée PEV au Grand Conseil Christine Schnegg de Lyss se retire du Parlement cantonal. Avec son départ, le groupe du PEV perd, au sein du Grand Conseil, une personnalité extraordinaire et une figure d'intégration. Son successeur est Philippe Messerli, Conseiller municipal de Nidau et Co-Secrétaire général du PEV du canton de Berne.

À partir de mai 2012, Christine Schnegg a présidé le groupe PEV au sein du Grand Conseil et depuis 2013, le PEV du canton de Berne. Ses chevaux de bataille

sont la politique de la santé et la politique sociale. Au cours de son mandat au sein du Grand Conseil, elle a joué un rôle clé dans l'élaboration de la politique



familiale dans le Canton de Berne. Pendant 9 ans, elle a aussi été active en tant que membre de la commission de la justice. Cette mère de famille convaincue a renoncé pendant longtemps à une carrière professionnelle au profit de ses enfants et d'activités bénévoles. Après plusieurs années d'engagement parlementaire, elle souhaite relever un nouveau défi professionnel. Cependant, elle continuera à exercer la fonction de présidente du PEV du canton de Berne.

Philippe Messerli

Finances, climat et dignité humaine

La session d'hiver 2020 s'est déroulée dans les locaux de Bernexpo, afin de pouvoir respecter les distanciations sociales. Dans les débats, le groupe parlementaire PEV s'est impliqué avec des arguments solides dans des questions comme le budget 2021, la politique fiscale, la protection du climat, la protection de la dignité humaine et dans bien d'autres sujets.



La groupe du PEV lors de la session qui s'est tenue dans la salle d'exposition Bernexpo.

La présidente de la fraction **Christine Schnegg** a profité de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil d'Etat et a déclaré que son action était comparable aux travaux d'Hercules. Selon elle, le Conseil d'Etat a agi prudemment, de bonne foi et au plus près de sa conscience.

Barbara Streit-Stettler a manifesté son incompréhension au sujet de la baisse des impôts, alors que nous vivons des temps financièrement difficiles où un déficit de 550 millions est prévu. Cependant, la majorité du Grand Conseil a approuvé cette décision. Même la proposition

de **Hans Kipfer** n'a pas été entendue. Son idée était de baisser les impôts des personnes physiques, non de manière forfaitaire selon le coefficient d'imposition, mais plus tard selon les besoins.

Tabea Bossard-Jenni a voté en faveur d'un article qui inscrit la protection du climat dans la constitution: «Pour le PEV, la protection de la création est essentielle.» **Hanspeter Steiner** a émis des critiques sur ce sujet dans le même sens: «Si nous causons, par des décisions de Tribunal, des retards qui ont pour conséquence de nous empêcher d'avancer, nous serons en danger de manquer les buts de 2050 pour la neutralité climatique.»

Tom Gerber s'est engagé contre la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire au sujet du «scandale écologique du Blausee/Lötschberg». La commission de gestion est suffisante pour

éclaircir cette affaire. Le Conseil d'Etat a approuvé ce point de vue. **Markus Wenger** a exprimé sa satisfaction car grâce à la présentation digitale des demandes de permis de construire, la procédure administrative concernant ces derniers est simplifiée. Ainsi, la motion de Daniel Steiner-Brütsch, membre du Grand Conseil en 2014, a été mise en œuvre.

Melanie Beutler-Hohenberger a mis l'accent sur l'importance de «la naissance confidentielle» dans la loi sur les soins hospitaliers. Cette possibilité engendre de la dignité et de la sécurité pour la mère et l'enfant dans des situations de vie difficiles. **Margret von Bergen** s'est engagée pour de bons soins ambulatoires.

Christine Grogg-Meyer s'est montrée satisfaite de la mise au point par la Direction de l'instruction publique d'un système scolaire spécial pour que les enfants souffrant de handicaps ne soient plus exclus de l'école.

*Margret von Bergen
députée, Uetendorf*

☒ VOTATION FÉDÉRALE DU 7 MARS

Le pour et le contre de l'interdiction de la burqa

L'initiative populaire «**Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage**» (Interdiction de la burqa) demande une interdiction du visage voilé dans les espaces et les lieux publics, accessibles au public.

Pour des raisons de santé, de sécurité, de conditions climatiques et de coutumes indigènes, des exceptions doivent être possibles. L'initiative contient en outre l'interdiction qu'une personne soit obligée de voiler son visage en raison de son sexe. Un argument contre cette initia-

tive est que le visage voilé ne représente ni de graves problèmes ni de risques pour la sécurité. La plupart des femmes qui portent un voile sur le visage, comme la burqa ou le niqab, sont des touristes venant du monde arabe. Une société ouverte doit pouvoir composer avec divers modes de

vie et de croyance tant que ces derniers ne causent de préjudices à personne ou ne limitent pas la liberté d'autres gens.

Un autre argument pour l'interdiction de la burqa est que le port du voile peut représenter un instrument d'oppression masculine, contre lequel il faut protéger les femmes musulmanes. Si des gens d'autres religions et cultures veulent vivre ici ou sont simplement là pour visiter, ils doivent

s'adapter à nos us et coutumes. Il existe des arguments pour et contre l'interdiction de la burqa. Le PEV Suisse a décidé de laisser la liberté de vote. Personnellement, je penche pour un non. Mais je suis favorable au contre-projet du Conseil fédéral qui demande que les personnes doivent montrer leur visage lorsqu'il est nécessaire de les identifier.

*Hanspeter Steiner
député, Vechigen*

☒ VOTATIONS FÉDÉRALES DU 7 MARS

E-ID et huile de palme

Le 7 mars, la peuple suisse ne votera pas seulement sur la burqa, mais aussi sur une loi et un accord économique.

Loi sur l'identification électronique
Le PEV Suisse dit oui à la nouvelle loi sur l'identification électronique. L'E-ID est essentiellement un identifiant reconnu par l'Etat qui permet l'identification unique d'une personne sur

l'internet. Cela permet d'effectuer facilement et en toute sécurité des transactions sur l'internet, comme faire des achats, utiliser des services bancaires ou traiter avec les autorités par voie numérique.

Accord économique avec l'Indonésie

Le PEV Suisse dit non à l'accord de libre-échange global avec l'Indonésie. Dans cet accord, les concessions tarifaires pour l'huile de palme jouent un rôle important. Un article régleme la production d'huile de palme socialement et écologiquement durable. Cependant, des doutes considérables existent quant au label RSPO, qui doit servir de base aux importations en Suisse. *PEV CH*

Questionnaire référendaire

Jusqu'à présent, la médecine reproductive était autorisée dans les cas de stérilité et de risque de maladies transmissibles. Le don de sperme doit désormais être autorisé pour les couples de lesbiennes. Le PEV soutient le référendum contre cette proposition et joint donc une feuille de référendum à ce journal. Vous trouverez d'autres feuilles de récolte de signatures sous: www.non-au-don-de-sperme-pour-les-couples-de-meme-sexe.ch